

PROGRAMME DE FORMATION

Homéopathie – niveau 1

OBJECTIFS :	Permettre aux éleveurs de connaître les aspects généraux de l'utilisation de l'homéopathie en élevage.		
PUBLIC :	Exploitants agricoles – Conjointes collaborateurs – Aides familiaux		
DATES & LIEUX :	9 et 23 février 2010 (Gignac) ou 16 mars 2010 en une seule journée (Bédarieux)		
CONTACTS :	Katia Pelletier – Assistante, Inscriptions	04 67 20 88 05	
	Sylvie Ginisty-Teulon – Chef de service	04 67 20 88 54	
INTERVENANTS :	Sophie VALIN Vétérinaire Spécialisée		
MOYENS PEDAGOGIQUES :	Exposés participatifs, supports papier, projection.		
DUREE :	7 heures		
COUT :	272 euros (prise en charge partielle par votre fonds de formation et la Chambre d'Agriculture de l'Hérault) Pour les ressortissants VIVEA : prix restant à votre charge : 0 € Autre public : nous consulter		

1^{ère} séance

13h30 – 17h00 : Vétérinaire Spécialisée : Sophie Valin

- Connaître les aspects généraux de l'homéopathie en élevage.
- Présentation de l'homéopathie en élevage
- Généralités
- L'homéopathie :
 - Qu'est ce que c'est ?
 - Comment opère t on ?

2^{ème} séance

13h30 – 17h00 : Vétérinaire Spécialisée : Sophie Valin

- Etre capable de mettre en pratique l'homéopathie en élevage
- Application de l'homéopathie en élevage sur des cas concrets
- Traitements symptomatiques comme les mammites, la FCO...



BULLETIN D'INSCRIPTION

à renvoyer le plus rapidement possible à
Katia Pelletier Formation
Chambre d'Agriculture de l'Hérault
Maison des Agriculteurs "A"
Mas de Saporta CS 10010
34875 LATTES

Tél. : 04 67 20 88 05 - Fax : 04 67 20 88 95 – mail : pelletier@herault.chambagri.fr

Mme, Mlle, M. _____

Adresse : _____

Code Postal _____ Ville _____

Tel _____ Portable _____

Fax _____ mail _____

Date et lieu de naissance _____

Production principale _____

Participera à la formation : Homéopathie Niveau I D034/2010/Printemps

Participera à la formation :

Homéopathie I	9 et 23/02/2010 à Gignac	<input type="checkbox"/>
Homéopathie I	16/03/2010 à Bédarieux	<input type="checkbox"/>
Homéopathie II	9 mars 2010 lieu à définir	<input type="checkbox"/>
Homéopathie II	23 mars 2010 lieu à définir	<input type="checkbox"/>

Exploitant Conjoint collaborateur Aide familial : PPP : CS:

Salarié : FAFSEA OPCA2 Autre fonds (à préciser) _____

Autre (aide non déclarée...) (à préciser) _____

Ci-joint :

- Pour les exploitants, conjoints collaborateurs, aides familiaux :
 - Un justificatif de paiement de la contribution formation VIVEA ¹
 - Un chèque de 15 € établi à l'ordre de l'Agent Comptable de la Chambre d'Agriculture de l'Hérault
- Pour les salariés :
 - Un chèque du montant de la formation établi à l'ordre de l'Agent Comptable de la Chambre d'Agriculture 34
 - Salariés FAFSEA : contacter Christian Chapzal 04 99 52 21 21
 - Salariés OPCA2 : contacter 04 42 20 93 52

Fait à

le

Signature



¹ Pour les exploitants agricoles, conjoints collaborateurs ou aides familiaux, à demander à la MSA, au responsable de votre dossier dont le n° de tél figure en haut à gauche de votre «bordereau d'appel de cotisation »